CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 14 DÉCEMBRE 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 14 décembre 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents les membres du conseil : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procèsverbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

2020-12-427 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-427A ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, <u>avec ses ajouts ou ses retraits :</u>

1- LÉGISLATION

- 1-1-1 Véto du maire résolutions 2020-12-417 et 2020-12-418 **(Ajout)**
- 1-1 Adoption de l'ordre du jour
- 1-2 Adoption des procès-verbaux

- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2020
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 12 novembre 2020
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 22 novembre 2020
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 24 novembre 2020
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020

2- ADMINISTRATION

- 2-1 Adoption des comptes municipaux Novembre 2020
- 2-2 Engagement des dépenses Décembre 2020
- 2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 novembre 2020
- 2-4 Dépôt de l'état comparatif des activités fiscales au 31 octobre 2020 en vertu de l'article 105.4 de la LCV
- 2-5 Dépôt de la prévision de fin d'exercice au 31 décembre 2020 en vertu de l'article 105.4 de la LCV
- 2-6 Reddition de comptes Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration (PAVL-PPA)
- 2-7 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- 2-8 Calendrier établissement la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021
- 2-9 Clinique Santé Haute-Gatineau Contribution financière
- 2-10 Offre de services Bétrik Entretien ménager Clinique Santé
- 2-11 Renouvellement de la licence de sécurité Pare-feu 2020-2021
- 2-12 PG Solutions Contrat d'entretien et soutien des applications Factures CESA38578 CESA39643 CESA37679 CESA38452
- 2-13 Jeunesse Sans Frontière Vallée de la Gatineau Demande de commandite
- 2-14 Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau Demande d'appui résolution 2020-R-AG323 Demande à Sûreté du Québec Budget alloué aux activités de prévention et de patrouille nautique
- 2-15 Fédération québécoise des municipalités Recueil de règlements municipaux Abonnement membre 2020
- 2-16 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale Municipalités alliées contre la violence conjugale
- 2-17 Aux goûts du jour (Les œuvres de charité) Campagne de financement pour les paniers de Noël 2020
- 2-17-1 Lettre de remerciement à Pierre Riel (**Ajout**)
- 2-18 Regroupement des municipalités du Québec Renouvellement des assurances collectives pour l'année 2021
- 2-19 Médiation et Arbitrage inc. René Beaupré Facture 2071 Part de la Ville de Gracefield
- 2-20 Paiement des honoraires de Me Louis-André Hubert
- 2-21 Assurances générales de la Ville de Gracefield pour l'année 2021
- 2-22 Logement Santé (Ajout)
- 2-23 Renouvellement Police d'assurance pollution no ETP561573 (Ajout)

2-24 Démission de Angela Gabie – Commis de bureau classe 1 (Ajout)

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4-1 COMBEO Adhésion 1^{er} membre 2021
- 4-2 Alary St-Pierre Durocher Facture 52887 Dossier Kinsella (résolution 2020-07-257)

5- TRANSPORT

- 5-1 Renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Cayamant pour l'entretien hivernal du chemin Bois-Franc
- 5-2 Gestion des permis ministériels de Transports Québec Ratifier la dépense
- 5-3 Résolution autorisant un paiement Excavatech JL en lien avec le chemin Poisson-Blanc (**Ajout**) (**reporté**)
- 5-4 Réclamation Serge Lévesque (**Ajout**)

6- HYGIÈNE DU MILIEU

- 6-1 Xylem Travaux urgence aux bassins d'aération
- 6-2 Subvention Rapport sur l'eau (Ajout)

7- LOISIRS ET CULTURE

- 7-1 Patinoires extérieures
- 7-2 Sollicitation pour des bourses de mérite scolaire
- 7-3 Canada en fête 2021 Ratifier la demande
- 7-4 Centraide Demande de contribution financière (**Ajout**)

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8-1 Offre de services Premiers soins et RCR (**Reporté**)
- 8-2 Embauche d'un nouveau pompier
- 8-3 Assurance accidentelle Pompiers volontaires (Ajout)

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCE

12- VARIA

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LÉGISLATION

2020-12-428 VÉTO DU MAIRE - APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT – SUIVI DE LA RÉSOLUTION 2020-10-330 Le véto du maire a été approuvé, cette résolution est déposée à nouveau avec modifications.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-330 autorisant la direction générale à aller en appel d'offres sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat d'un camion de déneigement détaillé comme suit : Camion 10 roues neuf avec sableuse, équipements de déneigement et boîte dompeuse, selon les termes et conditions qui seront déterminés par les plans et devis :

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 20 novembre 2020 à 11h05 pour l'appel d'offres numéro 05-2020 :

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme aux conditions et termes déterminés dans le devis de l'appel d'offres est : Gérard Hubert Automobile Ltée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'accepter l'offre de Gérard Hubert Automobile Ltée pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec sableuse, équipements de déneigement et boîte dompeuse, modèle Kenworth T880S 2020 au montant de 313 931.05 plus les taxes applicables. Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

Que le conseil accepte de verser la somme 250.00\$ à Rexcap pour les frais encourus pour le crédit-bail.

D'autoriser le Maire Réal Rochon et le Directeur général et greffier Monsieur Sylvain Hubert, à signer tous documents pertinents à cet égard et donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-429 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que l'ensemble des procès-verbaux suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 12 novembre 2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 22 novembre 2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 24 novembre 2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2020-12-430 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les comptes municipaux pour le mois de novembre 2020 sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un total de 1 555 017.26 \$.

- Rapport des salaires nets : 93 352.19 \$.
- Liste sélective des chèques : chèques no. 25 745 à 25 790 pour un montant de 1 203 288.58 \$.
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 329 à 369 pour un montant de 140 056.31 \$
- Liste des prélèvements : no. 1 048 à 1 132 pour un montant de 118 320.18 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-431 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration 150.00 \$
Aqueduc et égouts 865.36 \$
Sécurité publique 1 591.00 \$
Transport 10 960.31 \$

Urbanisme Loisirs Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2020-12-431.

Que le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de rapport :

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 30 novembre 2020, est déposé pour information aux membres du conseil, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 novembre 2020.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FISCALES AU 31 OCTOBRE 2020 EN VERTU DE L'ARTICLE 105.4 DE *LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES* (*LCV*)

L'état comparatif des activités fiscales au 31 octobre 2020 en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes* est déposé.

DÉPÔT DE LA PRÉVISION DE FIN D'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2020 EN VERTU L'ARTICLE 105.4 DE *LA LOI* SUR LES CITÉS ET VILLES (LCV)

La prévision de fin d'exercice au 31 décembre 2020 en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes* est déposée.

2020-12-432 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PAVL - PPA)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Gracefield ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, et unanimement résolu et adopté :

Que les membres du Conseil de la Ville de Gracefield approuve les dépenses d'un montant de 127 098.79 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

2020-12-433 CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021 en fixant le jour et l'heure de chacune desdites séances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que le calendrier des séances ordinaires 2021 soit adopté tel qu'il suit :

Lundi 11 janvier à 19 h	Lundi 8 février à 19 h
Lundi 8 mars à 19 h	Lundi 12 avril à 19 h
Lundi 10 mai à 19 h	Lundi 14 juin à 19 h
Lundi 12 juillet à 19 h	Lundi 9 août à 19 h
Lundi 13 septembre à 19 h	Mardi 12 octobre à 19 h
Lundi 8 novembre à 19 h	Lundi 13 décembre à 19 h

Les séances ordinaires du conseil se tiennent à la salle du conseil du 3, rue, de la Polyvalente à Gracefield.

Un avis public de ce calendrier sera publié en conformité du règlement no. 185-2018.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-434 CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la pertinence de la Clinique Santé Haute-Gatineau et la volonté du Conseil municipal de la soutenir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser un second paiement d'une somme de 20 000,00 \$ à la Clinique Santé Haute-Gatineau, le tout à titre de participation financière de la Ville de Gracefield pour l'année 2020.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-435 OFFRE DE SERVICES BÉTRIK – ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE la personne qui effectuait l'entretien ménager à la clinique santé s'est désistée ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Bétrik pour l'entretien ménager complet, 4 jours par semaine incluant le matériel d'entretien pour la Clinique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'accepter l'offre de Bétrik au montant de 900.00 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien ménager complet 4 jours par semaine à la Clinique Santé, selon l'offre du 30 novembre 2020, devis 208.

Le tout sera facturé à la Ville de Gracefield et transféré à la Clinique Santé pour ces services.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-436 RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE SÉCURITÉ - PARE-FEU 2020-2021

CONSIDÉRANT le renouvellement de la licence de sécurité du pare-feu pour l'année 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués par le service à distance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 596510 au montant de 734.99\$ plus les taxes applicables pour les services reçus du Groupe DL pour le service à distance, pour le renouvellement de la licence de sécurité pare-feu 2020-2021.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-437 CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la firme PG Solutions propose à la Ville le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De renouveler avec le fournisseur PG Solutions, les contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour l'an 2021 tel qu'il suit :

- Contrat d'entretien et soutien des applications, service comptabilité et élections pour un montant de 10 815.00 \$ plus taxes applicables ;
- Contrat d'entretien et soutien des applications, service urbanisme pour un montant de 6 545.00 \$ plus taxes applicables ;
- Contrat d'entretien et de soutien des applications et droit d'utilisation annuel AccesCité pour un montant de 2 065.00 \$ plus taxes applicables;
- Contrat de soutien des équipements et sauvegarde infonuagique pour un montant de 550.00 \$ plus taxes applicables ;

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield, lesdits renouvellements ;

D'informer PG Solutions que le paiement sera effectué en janvier 2021.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-438 JEUNESSE SANS FRONTIÈRE VALLÉE DE LA GATINEAU - DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande reçue de Madame Mélissa Vachon, Directrice de Jeunesse Sans Frontières Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déneigement et de sablage ont été effectués pour la saison hivernale 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser le service des Travaux publics pour procéder au déneigement et au sablage au besoin de l'entrée pour l'immeuble situé au 119, rue St-Joseph de Jeunesse sans Frontières Vallée-de-la-Gatineau comme commandite pour la saison hivernale 2020-2021.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-439 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU –
DEMANDE D'APPUI RÉSOLUTION 2020-RAG323, DEMANDE À LA SÛRETÉ DU
QUÉBEC – BUDGET ALLOUÉ AUX
ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE
PATROUILLE NAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau jouit de plus de 3 200 cours d'eau sur son territoire, attirant de nombreux plaisanciers chaque été ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, la Vallée-de-la-Gatineau a constaté une augmentation marquée du nombre d'embarcations nautiques sur les lacs de son territoire au cours de la saison estivale 2020, les résidents de la MRC et les touristes ayant favorisé les vacances au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation a eu des retombées positives pour l'industrie touristique val-gatinoise, mais que des incidents nautiques ont toutefois été dénombrés malgré les efforts déployés et une présence accrue des patrouilleurs de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage constaté à l'été 2020 est à prévoir pour 2021 et qu'il est primordial que des activités supplémentaires de prévention et de patrouilles nautiques soient mises en place, pour éviter les accidents et incidents avec blessés et décès ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités pourraient être réalisées sur les plans d'eau, mais également aux rampes de mise à l'eau afin de sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautique : port de la veste de flottaison, consommation de boissons alcoolisées, équipements de sécurité requis ;

CONSIDÉRANT QUE ces moyens de prévention permettraient de sensibiliser les utilisateurs et ainsi éviter toute situation déplorable;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait notamment être intéressant de prévoir l'embauche de cadets supplémentaires dédiés uniquement à ces fins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de Sécurité publique à l'occasion de la rencontre tenue le 21 octobre 2020 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield demande à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison estivale 2021.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, aux MRC du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités pour appui.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-440 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RECUEIL DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la mise à jour du recueil « Le règlement municipal » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De renouveler auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités notre abonnement annuel au recueil « Le règlement municipal », le tout pour 2020, au montant de 210,00 \$, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-441 REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE – MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Madame Fanny Guérin, responsable des communications et des relations presse pour le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield proclame Ville de Gracefield alliée contre la violence conjugale.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-442 AUX GOÛTS DU JOUR (LES OEUVRES DE CHARITÉS) CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LES PANIERS DE NOËL 2020

CONSIDÉRANT la demande reçue le l'organisme Aux goûts du jour pour la Campagne de financement pour les paniers de Noël 2020.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser une contribution financière Aux Goûts du jour au montant de 175,00 \$ pour la Campagne de financement pour les paniers de Noël 2020.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-443 LETTRE DE REMERCIEMENT À MONSIEUR PIERRE RIEL

CONSIDÉRANT QUE la Table de développement sociale a reçu un don exceptionnel de la part de Monsieur Pierre Riel, viceprésident principal et directeur national de Costco Wholesale Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron et résolu unanimement :

De faire parvenir une lettre de remerciement à Pierre Riel pour le don exceptionnel remis pour les plus démunis de notre région de concert avec la table de développement sociale qui s'occupera de préparer toutes les boîtes.

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Gracefield sont très reconnaissants pour l'aide que vous apportez du côté sud de la Municipalité régionale de comté Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-444 REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT les documents reçus par le regroupement des municipalités de : Québec - Beauce - Portneuf - Mauricie - Laurentides - Outaouais, pour le renouvellement au régime d'assurance collective à partir du 1^{er} janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De procéder au renouvellement du Régime d'assurance collective Regroupement des municipalités de : Québec - Beauce - Portneuf - Mauricie - Laurentides - Outaouais, le tout selon le tableau présenté en date du 14 octobre 2020 pour le groupe de la Ville de Gracefield 24T90.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le document présenté est joint en annexe à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-445 MÉDIATION ET ARBITRAGE INC. RENÉ BEAUPRÉ – FACTURE 2071 – PART DE LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT l'article 6 de l'entente patronale syndicale intervenue le 28 octobre 2020 par laquelle les parties ont convenu une séance de médiation ;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Gracefield – CSN et les représentants de la Ville de Gracefield, concernant les griefs déposés ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 2071 à René Beaupré, Médiation et Arbitrage inc. au montant de 4 875.99 \$ plus les taxes applicables, part de la Ville de Gracefield, pour les rencontres tenues entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Gracefield – CSN et les représentants de la Ville de Gracefield, concernant les griefs déposés ;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-446 PAIEMENT DES HONORAIRES DE ME LOUIS-ANDRÉ HUBERT

CONSIDÉRANT QUE le 6 et le 13 novembre 2020, au terme d'une enquête en déontologie municipale, la Direction du contentieux et des enquêtes (DCE) informait le maire, Monsieur Réal Rochon, de son intention de déposer une citation en déontologie municipale au Secrétariat de la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE du 4 novembre 2020 au 20 novembre 2020, le maire était représenté par Me Louis-André Hubert, avocat, afin de négocier un règlement à l'amiable dans ce contexte ;

CONSIDÉRANT l'avis juridique reçu dont les élus ont pris connaissance en comité plénier ;

EN CONSÉQUENCE, un tour de table est demandé par le maire Réal Rochon

Claude Gauthier: pour
Alain Labelle: pour
Mathieu Caron: pour
Katy Barbe: contre
Hugo Guénette: pour
Bernard Duffy: pour

D'autoriser le paiement de 4 590.00 \$ plus les taxes applicables à Me Louis-André Hubert, avocat, à titre d'honoraires professionnels, le tout pour ses services rendus au maire Réal Rochon dans le cadre des actions prises devant la Commission municipale du Québec, tels frais visant exclusivement les services rendus du 4 novembre 2020 au 20 novembre 2020 (inclusivement).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité

2020-12-447 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE DE GRACEFIELD POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour les assurances de biens et bâtiments, de véhicules et de responsabilité civile ;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Mutuelle des Municipalités du Québec et PMT ROY Assurances et services financiers inc, qui seront dorénavant les nouveaux courtiers en remplacement de Charlebois Trépanier;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance doit être renouvelée pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser le paiement de 78 135.00 \$ taxes incluses, pour le renouvellement de la police d'assurance de la Ville de Gracefield (Numéro de Police MMQP-03-08032) et un montant de 709.00 \$ taxes incluses pour les pompiers volontaires (Numéro de Police PACC-100604) auprès du Groupe Ultima. Les factures sont jointes à la présente résolution.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-448 LOGEMENT SANTÉ

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière complémentaire au Programme supplémentaire au loyer ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser la résolution 2015-03-072 en lien avec Logement-Santé;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil :

Que la résolution 2015-03-072, soit remplacée par celle-ci.

Que la Ville de Gracefield participe au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction du projet Logement-Santé Vallée-de-la-Gatineau à Gracefield en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pour les cinq (5) premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation, soit 18 unités sur les 26 unités total du projet.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-449 RENOUVELLEMENT POLICE D'ASSURANCE POLLUTION NUMÉRO ETP561573

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'assurance dépollution et responsabilité environnementale de réservoirs d'entreposage, précisément le réservoir à essence au garage municipal numéro de Police ETP561573, auprès de Assurance et gestion des risques Charlebois Trépanier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De renouveler l'assurance dépollution et responsabilité environnementale de réservoirs d'entreposage, plus précisément le réservoir à essence au garage municipal numéro de Police ETP561573, au montant de 1 703.00 \$ plus la taxe d'assurance, du 20 décembre 2020 au 20 décembre 2022, auprès de Assurance et gestion des risques Charlebois Trépanier.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LETTRE DE DÉMISSION DE ANGELA GABIE

Note au procès-verbal :

La lettre de démission de Angela Gabie, commis de bureau classe 1 est déposée.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-12-450 COMBEQ – ADHÉSION MEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion de Madame Caroline Lemire, Inspectrice adjointe en bâtiments et en environnement pour le renouvellement membre #1 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que Madame Caroline Lemire, Inspectrice adjointe en bâtiments et en environnement adhère comme 1^e membre à la Corporation des officiers municipaux du Québec et en environnement du Québec (COMBEQ) et d'autoriser le paiement de 380.00 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-451 ALARY ST-PIERRE DUROCHER ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – FACTURE 52887 – DOSSIER KINSELLA (RÉSOLUTION 2020-07-257)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Deveau avocats pour le dossier du 22 Kinsella (résolution 2020-07-257);

CONSIDÉRANT QUE la Firme d'arpenteurs-géomètres nous a facturé directement plutôt que de facturer la firme Deveau Avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture de Alary, St-Pierre, Durocher – Arpenteurs-géomètres au montant de 2 800.00 \$ plus les taxes applicables pour divers travaux effectués sur la propriété du 22 Kinsella. Une copie de la facture 43199, est jointe à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT

2020-12-452 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC CAYAMANT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de renouveler l'entente actuelle avec la municipalité de Cayamant en lien avec l'entretien du chemin Bois-Franc (secteur Cayamant);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

D'informer la municipalité de Cayamant que la Ville de Gracefield renouvelle l'entente pour le déneigement et le sablage par nous du

chemin Bois-Franc (secteur Cayamant) pour l'hiver 2020-2021, le tout pour la somme de 3 162.00 \$, soit une augmentation de 2 % comparativement à l'année 2019.

De prodiguer ledit service de déneigement et le sablage du chemin Bois-Franc (secteur Cayamant) pour l'hiver 2020-2021.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Cayamant.

Que le paiement se fera en deux versements, soit le 31 décembre 2020 et le 1^{er} avril 2021.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-453 GESTION DES PERMIS MINISTÉRIELS DE TRANSPORTS QUÉBEC – RATIFIER LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'intervention sur route a été déposé le 11 novembre 2020 par le contrôleur routier pour ;

CONSIDÉRANT QUE des permis spéciaux sont requis pour nos camions de déneigement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

De ratifier la dépense de 664.80 \$ taxes incluses, auprès de Transports Québec pour les camions de déneigement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION AUTORISANT UN PAIEMENT EXCAVATECH JL EN LIEN AVEC LE CHEMIN POISSON-BLANC

Reporté

2020-12-454 RÉCLAMATION SERGE LÉVESQUE

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Monsieur Serge Lévesque, le 14 décembre 2020 pour un bris d'automobile survenu sur le chemin du Lac-des-Îles, en octobre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'acquiescer à la demande de Monsieur Serge Lévesque pour les dommages subis à sa voiture, sur le chemin du Lac-des-Îles en

octobre 2020, soit de lui rembourser la somme de 150.00 \$ pour la fente en rapport avec un pneu et la somme de 75.00 \$ pour un pneu brisé car il était endommagé dû à un nid de poule.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU

2020-12-455 XYLEM – TRAVAUX URGENCE AUX BASSINS D'AÉRATION

CONSIDÉRANT QUE l'une des pompes du bassin d'aération était brisée ;

CONSIDÉRANT l'urgence, le Directeur général a autorisé l'envoi de cette pompe en réparation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De ratifier la décision du Directeur général de faire réparer la pompe en urgence pour les bassins d'aération.

D'autoriser le paiement de 3 710.00 \$ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Xylem, selon l'estimé du 11 novembre 2020, lorsque la réparation sera complétée.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-456 SUBVENTION RAPPORT SUR L'EAU

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder, conformément à la loi, aux rapports d'analyse de vulnérabilité des prises d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Gracefield autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1 du

Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ;

QUE le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

2020-12-457 PATINOIRES EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT l'évolution de la pandémie Covid-19 ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de maintenir un minimum de services aux jeunes de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'ouvrir la patinoire à Gracefield avec surveillants et toilette sèche. Il n'y aura pas de place intérieure pour chausser ses patins ;

La Ville de Gracefield devra respecter les règles de Covid-19 en vigueur, notamment le respect du nombre maximum de 25 personnes.

Tant que la région demeurera dans la zone rouge, il ne sera pas permis de jouer au hockey.

Quant à la patinoire à Northfield, celle-ci ne sera pas ouverte à cause de ladite pandémie.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à faire un appel de candidatures pour 3 surveillants, d'autoriser celui-ci à les engager, le Conseil s'engageant à ratifier cela lors d'une assemblée ultérieure.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-458 SOLLICITATION POUR DES BOURSES DE MÉRITE SCOLAIRE

CONSISÉRANT la demande reçue de Madame Josée Brisebois, Directrice de l'École du Cœur-de-la-Gatineau, pour des bourses de mérite scolaire, pour les finissants du mois de juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

D'accorder deux bourses de mérite scolaire au montant de 250 \$ chacune à des étudiants résidants dans la Ville de Gracefield.

De remettre ces bourses à des étudiants qui, dans la mesure du possible, poursuivront leurs études dans un des domaines suivants : administration, urbanisme, environnement, bureautique ou conduite de véhicules lourds.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

La Ville exigera une preuve de la poursuite des études avant de remettre les bourses.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-459 CANADA EN FÊTE 2021 – RATIFIER LA DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la demande pour l'activité Canada en Fête devait être demandée avant le 30 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De ratifier la demande effectuée pour une demande pour Canada en Fête pour l'année 2021.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-460 CENTRAIDE - DON

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gracefield de soutenir l'organisme Centraide ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle et unanimement résolu :

De faire un don de 250 \$ à l'organisme Centraide.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

OFFRE DE SERVICES PREMIERS SOINS ET RCR

Reporté

2020-12-461 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le manque d'effectif au sein de la Brigade incendie de la Ville de Gracefield;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du service incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser l'embauche de Monsieur Éric Alie, demeurant au 58, chemin Bertrand, Gracefield.

D'autoriser la formation Pompier 1 à ce nouveau pompier.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-462 ASSURANCE ACCIDENTELLE – POMPIERS VOLONTAIRES (AJOUT)

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT la nécessité, en conformité avec la convention collective, de mettre en place une assurance-vie décès accidentel pour nos pompiers volontaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De prendre une assurance-vie décès-accidentel de 100 000.00 \$ pour nos pompiers volontaires d'un montant annuel maximal de 2 000.00 \$ pour 1 an.

De maintenir l'assurance-vie actuelle des pompiers volontaires de 10 000.00 \$ et d'autoriser son renouvellement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Hugo Guénette s'est retiré des délibérations pour le traitement de cette résolution.

RAPPORT DES COMITÉS

Comité activités de loisirs et bibliothèque

- Communication Coordonnatrice en Loisirs

Comité Urbanisme et Office municipal de l'Habitation

- Document demandé (ÉCOUTER l'audio)

Comité Logement en santé et R.I.A.M

Aéroport tout va bien.

Logement santé, informations diverses données précédemment

Comité des Travaux publics

Nous allons recevoir notre nouveau camion de déneigement

Comité du Service Incendie

Comité de Finances et du personnel

Les conseillers Claude Gauthier et Bernard Duffy ont participé au comité de finances de ce jour, tous les comptes ont été vérifiés et des questions ont été soulevées. – Satisfait pour tout.

PÉRIODE DE QUESTION

CORRESPONDANCE DU 6 NOVEMBRE 2020 AU 6 DÉCEMBRE 2020

- 11-1 Projet de loi no 71 sur les véhicules hors route
- 11-2 Prix Hommage Bénévolat-Québec
- 11-3 Noël scintillant
- 11-4 Mise à jour économique et financière du Québec
- 11-5 Élection de Kamala Harris
- 11-6 Plan pour une économie verte
- 11-7 Lancement du concours inspiration MMQ 2021
- 11-8 Ministère de la sécurité publique
- 11-9 Rencontre du Caucus des grandes villes de l'UMQ
- 11-10 Indexation redevances 2021 et fusion des redevances
- 11-11 CAG-Fichier d'information à compléter
- 11-12 Diagnostic des contrats municipaux
- 11-13 Webinaire MMQ- Effondrements de bâtiments municipaux
- 11-14 Rendez-vous régionaux de l'UMQ
- 11-15 Journées de la culture-Bulletin d'automne
- 11-16 Projet de loi 69 sur le patrimoine culturel
- 11-17 UMQ Réflexion sur la réalité policière
- 11-18 Invitation au 1er Mars du loisir Public
- 11-19 UMQ Table Québec La santé mentale, une priorité pour le milieu municipal
- 11-20 Regroupement pour la protection de l'eau VG-Adhésion 2021
- 11-21 UMQ Mise à jour économique et financière fédérale
- 11-22 Ministère des Transports Programme PAVL
- 11-23 Webinaire Statistique Canada Répercussions de la COVID-19
- 11-24 UMQ Amendements au Projet de loi omnibus municipal
- 11-25 La grande vaccination, OMSC soyez prêtes!
- 11-26 Appui Plan d'Urgence climatique
- 11-27 Ajoutez votre voix à celle de la FCM et travaillons tous ensemble
- 11-28 UMQ Régime forestier québécois

- 11-29 UMQ Objectif parité aux élections municipales 2021
- 11-30 Avis des changements et améliorations apportés au volet Entretien des chemins à double vocation
- 11-31 Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau 25 novembre 2020
- 11-32 Programme de soutien à la demande Municipalité amie des aînés (MADA)
- 11-33 Offre de spectacle pour 2021
- 11-34 Bilan annuel à la préfecture de Chantal Lamarche
- 11-35 UMQ Plan d'action nordique
- 11-36 Webinaire APSAM Pour les relations harmonieuses avec la clientèle, même en contexte de pandémie

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-12-463 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu :

De lever la présente séance à 21 h 24.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le maire	Le directeur greffier	général	et
Réal Rochon	Sylvain Hubert,	notaire	

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon	
Maire	